



**AVIS DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de FILLINGES se réunira à la Mairie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

LE MARDI 02 MAI 2023 à 20 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2° - Dossiers d'urbanisme
- 3° - Retrait de la délibération transformation de six emplois suite à des avancements de grade et procédures d'intégration directe
- 4° - Transformation de six emplois suite à des avancements de grade et procédures d'intégration directe
- 5° - Création d'un emploi permanent à temps non complet
- 6° - Règlement des services périscolaires
- 7° - Règlement des services extra-scolaires
- 8° - Avenant convention de mise à disposition de personnel avec la MJCI (Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale) « Les Clarines »
- 9° - Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- 10° - Mise à disposition salle du Môle pour Relais Petite Enfance
- 11° - Déclassement par anticipation
- 12° - Acquisition d'un terrain
- 13° - Questions diverses



Le Maire,
Bruno FOREL.

Affiché le 28 avril 2023 selon l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales